RAPPORT DE SUIVI DU PROJET SENNEVILLE

Suivi *a posteriori*

Le projet Senneville a été approuvé le 19 février 2009 par la décision D-2009-010 de la Régie de l'énergie (ci-après « la Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite Gaz Métro (ci-après « Gaz Métro ») de « *soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi des projets* ».

Faits saillants

Pour une deuxième année, Gaz Métro transmet le suivi de ce projet à la Régie et constate que les résultats au 30 septembre 2010 correspondent à ceux prévus au Rapport annuel 2009. Ainsi, les travaux de réfection de la conduite principale à Senneville ont été complétés. De plus, l'entrepreneur a réalisé, au printemps 2010, les quelques travaux requis de réfection des terrains. Au 30 septembre 2010, deux activités restaient à compléter, soit la réparation d'une clôture et la réalisation de suivis environnementaux, conformément au certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ces deux dernières activités ont été réalisées au cours du mois d'octobre 2010, Gaz Métro confirme donc que l'ensemble des travaux prévus ont été réalisés avant le 31 octobre 2010, conformément à l'échéancier présenté dans le Rapport annuel 2009**.** La dernière projection de coûts présentée, pour l'ensemble du projet, était de 5 022 000 $, plus les frais généraux de 773 388 $, pour un total de 5 795 388 $. Cette projection représentait un écart de 508 908 $, soit 9,63 %, par rapport au budget initialement prévu en décembre 2008. Les raisons de cet écart avaient été expliquées et avaient fait l'objet d'une analyse de sensibilité dans le Rapport annuel 2009 (dossier R-3717-2009, Gaz Métro-23, Document 1).

Au 30 septembre 2010, les coûts réels du projet étaient de **4 986 033 $**, excluant les frais généraux de Gaz Métro de **767 849 $**. Cependant, des coûts résiduels, en lien avec les deux activités qui ont été réalisées en octobre 2010, **34 912 $** seront payés durant l'année financière 2010-2011. À noter que le rapport environnemental préliminaire, réalisé en 2010 par une firme externe, démontre que les travaux réalisés en 2009 étaient bons.

Considérant qu'au 30 septembre 2010 plus de 99 % des coûts avaient été encourus, Gaz Métro est confiante que le projet Senneville sera finalisé en 2011 sans écart significatif comparativement à la projection déposée dans le cadre du Rapport annuel 2009. Tel qu'illustré au tableau de suivi budgétaire 2010-2011, l'écart entre les informations transmises au Rapport annuel 2009 (9,63 %) et celui présenté cette année (9,60 %) ne justifie pas une révision de l'impact sur les tarifs et l'analyse de sensibilité produit en 2009.

SUIVI BUDGÉTAIRE PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2010 ANNÉES 2010-2011 ($)							
	Budget prévu initialement Déc. 2008 (1)	**Réel et projeté au 30 septembre 2009 (2)**	**Réel au 30 septembre 2010 (3)**	**Projeté 2011 (4)**	**Total Réel+Projeté (5)**	**Écart Budget initial (5-1)**	**Écart R-3717-2009 (5-2)**
Ingénierie préliminaire / permis/ arpentage	250 000	340 900	323 074	0	323 074	73 074	(17 826)
Matériaux	220 000	131 200	118 561	0	118 561	(101 439)	(12 639)
Construction	3 334 550	4 004 900	3 999 093	23 080	4 022 386	687 836	17 486
Inspection de chantier / frais généraux	360 000	545 000	545 093	11 832	556 925	196 925	11 925
Contingence (10 %)	416 455	0	0	0	0	(416 455)	(0)
Sous total	**4 581 005**	**5 022 000**	**4 986 033**	**34 912**	**5 020 945**	**439 940**	**(1 054)**
Frais généraux (15,4%)	**705 475**	**773 388**	**767 849**	**5 376**	**773 226**	**67 751**	**(162)**
Total du projet	**5 286 480**	**5 795 388**	**5 753 882**	**40 288**	**5 794 171**	**507 691**	**(1 216)**

Impact sur les tarifs et analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente les résultats de l'analyse de sensibilité considérant les coûts réels / projetés au 30 septembre 2009, de 5 022 000 $, soit 109,63 % du budget initial en considérant les frais généraux de Gaz Métro de 773 388 $.

Coûts	Effet tarifaire 5 ans	Effet tarifaire 10 ans	Effet tarifaire 20 ans	Effet tarifaire 40 ans
100 %	2 316 357 $	3 855 873 $	5 589 032 $	6 593 305 $
+ 9,63 %	2 539 344 $	4 227 063 $	6 127 065 $	7 228 016 $